



Jours de collecte et bonnes pratiques concernant mes déchets

Quartier Centre



Ordures ménagères



Emballages ménagers



Verre



Déchets alimentaires



Végétaux



Encombrants



ÉDITO

Chères Asniéroises, Chers Asniérois,

Vous avez entre les mains un document que nous avons voulu synthétique, complet et surtout utile pour vous informer sur la collecte des déchets dans notre ville. Pour plus de simplicité, ce fascicule contient en pages 2 et 3 des renseignements personnalisés en fonction de votre quartier de résidence.

Parce que trier ses déchets est un acte citoyen, écologique et d'intérêt général, il est primordial que cette pratique soit adoptée par chacun d'entre nous.

Pour cela, nous multiplions les initiatives et les solutions innovantes que nous rendons accessibles à tous : collecte à domicile de gros électroménager et des déchets verts, mise à disposition de composteurs et lombricomposteurs, déchèteries mobiles, etc.

Par des gestes simples, en adoptant les bonnes pratiques, nous pouvons réduire, recycler et valoriser nos déchets et ainsi agir concrètement pour la planète et notre collectivité.

Avec nos remerciements,



Manuel AESCHLIMANN
Maire d'Asnières-sur-Seine
Vice-président de la Métropole du Grand Paris



Rita CHRIQUI-MENGEOT
Adjointe au Maire déléguée à la propreté de l'espace public, à la collecte des déchets

Mis à jour en mai 2026

Mes apports volontaires

LES DÉCHÈTERIES ET POINTS DE COLLECTE

Tous les produits (y compris les gravats et les produits toxiques)

- **Déchèterie fixe de Gennevilliers**
93 rue Caboeufs (accès par badge obligatoire)
bouclenorddeSeine.fr/demande-access-decheterie-gennevilliers
(la déchèterie fixe possède une ressourcerie)
- **Point de collecte : déchèterie mobile place de la République**

Les déchets d'équipements électriques et électroniques
Les appareils seront réparés et réemployés.

- **Déchèteries**
- **Points de collecte de petits appareils électroménagers**
Consultez le site Ecosystem pour localiser les points de collecte :
ecosystem.eco/donner-recycler/france

- **Collecte à domicile de gros appareils électroménagers**
Gratuit sur rendez-vous :
jedonnemonelectromenager.fr

LE BONUS RÉPARATION
Bénéficiez d'une remise de 15 € à 60 € sur la facture de réparation de votre appareil électrique. Retrouvez les réparateurs labellisés :
ecosystem.eco/repairer

Les bouchons en plastique

- **CCAS** 14 rue des Parisiens
- **Tous les collèges**

Les vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison

- **Des bornes de collecte sur l'espace public**
- **Collecte mobile place des Victoires**
1 fois par mois
- **Collecte à domicile**
Gratuit sur rendez-vous : 01 39 74 85 85
+ d'infos : asnieres-sur-seine.fr

LE BONUS RÉPARATION REFASHION

Bénéficiez d'une remise de 6 € à 25 € sur la facture de réparation de vos textiles ou chaussures usagés. Retrouvez les réparateurs labellisés :
refashion.fr/trouver-un-reparateur

Les ampoules et les piles

- **En magasin de proximité**
ecosystem.eco

Les médicaments

- **En pharmacie**
cyclamed.org

Contacts utiles

ALLO PROPRETÉ

- ☎ 01 41 11 16 92
- ✉ proprete@mairieasnieres.fr

DÉCHÈTERIE FIXE

- 📍 93 rue des Caboeufs à Gennevilliers
- ☎ 01 40 80 74 26
- ✉ bouclenorddeSeine.fr/contact/
- 🕒 Lundi : 13h30-18h
- Du mardi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h
- Samedi et dimanche : 9h-18h

DÉCHÈTERIE MOBILE

- 📍 Place de la République
- 🕒 2^e et 4^e mercredi du mois, de 14h à 18h30

VOUS GÉREZ UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE ?

Le service propreté vous accompagne et répond à vos besoins : ☎ contactez Allo Propreté au 01 41 11 16 92

C'EST NOUVEAU !



Valoriser les déchets alimentaires

L'EPT Boucle Nord de Seine et la Mairie d'Asnières mettent gratuitement à votre disposition un bioseau pour trier vos déchets alimentaires. Vous pouvez le vider régulièrement dans l'une des **bornes d'apport volontaire installées** dans toute la ville **ou bien dans votre composteur ou lombricomposteur**.

Consultez la **carte interactive des bornes de collecte des déchets alimentaires** : bouclenorddeSeine.fr/carte-interactive

COMMENT OBTENIR VOTRE BIOSEAU ?
Faites votre demande par téléphone au 01 41 11 16 92 ou en complétant le formulaire accessible via ce QR Code :



OPTEZ POUR LE COMPOSTAGE DES BIODÉCHETS
Vous souhaitez composter chez vous ou lancer un projet collectif ? Profitez de la mise à disposition gratuite de composteurs individuels ou bénéficiez du soutien technique de la Mairie pour lancer un projet de compostage partagé au pied de votre immeuble ou au sein de votre établissement.

Accédez au formulaire de demande de bac de compostage sur le **site de la Mairie** > Vos démarches > Mes démarches en ligne > Propreté - développement durable > choisir le lien qui vous concerne

BESOIN DE CONSEIL OU DE RENSEIGNEMENTS ?
Contactez ALLO PROPRETÉ au 01 41 11 16 92.

5 ACTIONS INCONTOURNABLES POUR BIEN GÉRER SES DÉCHETS :

APPLIQUEZ LA RÈGLE DES 5 R !

- ✓ **REFUSER**
Par exemple, vous pouvez refuser de recevoir des imprimés publicitaires dans votre boîte aux lettres en affichant l'autocollant « Stop pub ».
- ✓ **RÉDUIRE**
Évitez les produits jetables, préférez les produits en vrac, respectez les doses indiquées, supprimez le gaspillage alimentaire...
- ✓ **RÉUTILISER**
Achetez d'occasion, réparez, échangez ou empruntez des objets.
- ✓ **RECYCLER**
Cellulose, plastique, métaux, verre... Ces matières peuvent être recyclées. À condition de bien trier les emballages.
- ✓ **RENDRE À LA TERRE**
Les déchets alimentaires et de jardin peuvent être compostés ou déposés dans les bacs de biodéchets pour être valorisés.



PENSEZ À L'APPLICATION NET'ASNIÈRES



Destinée à tous les Asniérois, elle permet de signaler simplement et rapidement à la Mairie – à l'appui d'une ou plusieurs photos et d'un commentaire optionnel – tout problème d'entretien constaté sur la voirie communale.



Les collectes dans votre quartier

Bois-Colombes



Qui est en charge des collectes ?

De la compétence
Boucle Nord de Seine



Les missions de collecte sont confiées à Sepur, Derichebourg et Moulinot (au 1^{er} octobre 2026).

Du traitement

Le Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères.



11,5 M€

c'est le coût de la collecte et du traitement des déchets supportés par Boucle Nord de Seine pour la seule commune d'Asnières

38 000
BACS DE COLLECTE
À ASNIÈRES

Un besoin concernant un bac ?

La Mairie et Boucle Nord de Seine interviennent gratuitement. **Plus d'infos sur le site de la Mairie > Vos démarches > Mes démarches en ligne > Propreté - développement durable > choisir le lien qui vous concerne**



CALENDRIER CENTRE



Ordures ménagères

— Lundi et vendredi
— Mardi et samedi



Verre

— Mercredi
— Jeudi



Métal, papier, plastique

— Mercredi
— Jeudi



Encombrants*

*En cas de jours fériés, veuillez consulter le calendrier des encombrants sur le site de la Ville

— 3^e mardi du mois
— 3^e mercredi du mois



Végétaux

Tous les lundis
sur inscription



Retrouvez les consignes de tri et toutes les infos indispensables en flashant ce QR Code

Présentation des bacs



À PARTIR DE 19H
(la veille du jour de collecte)

Un conteneur sorti trop tôt ou non rentré, ce sont des problèmes de sécurité et/ou de salubrité (nuisibles). De plus, vous vous exposez à une amende.



Les bonnes pratiques de présentation des déchets

- ✓ Les cartons doivent être pliés.
- ✓ Pas de sac à même le sol.
- ✓ Bornes enterrées : sacs de 50 litres maximum.
- ✓ Déchets alimentaires : à déposer sans sac dans les bornes d'apport volontaire.

Les encombrants

Les **objets encombrants** doivent être correctement déposés et ne pas gêner le passage des piétons. Ils doivent être présentés pour **6h du matin** le jour de la collecte.

Présentation autorisée la veille à partir de :

- ➔ 17h pour l'habitat collectif
- ➔ 19h pour les pavillons et commerces

DÉCHETS AUTORISÉS : 2 M³ MAXIMUM *



MÉTAUX



CARTONS



OBJETS VOLUMINEUX

*Dans la limite des prescriptions techniques contenues dans le règlement de collecte (consultez le site de la Ville rubrique Propreté).

TOUT DÉPÔT SAUVAGE EST INTERDIT

Les dépôts sauvages ont un coût important pour la collectivité. **Chaque année, la Mairie dépense**

500 000 €

pour enlever et traiter les dépôts sauvages.



AMENDE POUVANT DÉPASSER

3 500 €

+ COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

